

[Text]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Wednesday, June 12, 1991

• 1643

Le président: À l'ordre!

Mesdames et messieurs, nous recevons aujourd'hui deux représentants de l'Institut professionnel de la Fonction publique du Canada. Ce sont,

Mrs. Iris Craig, Chairman,

et M. Robert McIntosh, chef des négociations collectives.

You are also welcome, Mr. McIntosh. We are very pleased to see you here.

Ms Iris Craig (Chairman, Professional Institute of the Public Service of Canada): Thank you very much, Mr. Chairman, for the welcome. We are pleased to be here, because we want to make a few comments in relation to Bill C-2, An Act to amend the National Energy Board Act.

On behalf of its members, the Professional Institute of the Public Service of Canada respectfully submits the following observations and recommendations to the members of Legislative Committee C. We see this as a politically motivated decision. The decision to relocate the National Energy Board from Ottawa to Calgary represents the most recent in a series of politically inspired decentralizations which undermine the efficiency of this government and add unnecessary costs to operations.

• 1645

As recently as December 1990, Institute members were advised that after careful study of the merits of relocating to Calgary, the National Energy Board management found this to be an unacceptable option for reasons of both costs and delivery of the National Energy Board's mandate.

The expediency of the relocation has caused serious disruptions for many employees. Amongst others, two-income families require time to consider all aspects affecting their careers. Facing a move of this magnitude over a period of years was not examined in detail with bargaining agents.

Employees affected found out on budget night by way of their television sets that their employer was relocating. The shock of this decision was compounded with recent knowledge that relocation had been rejected as a viable option by management studies.

Employees who choose not to relocate are faced with an uncertain future. Some of them have worked for a number of years with the National Energy Board, with specific expertise tailored to meet the needs of the agency. Therefore their reintegration into other public service jobs is problematic.

For those who elect to relocate, the limited return-to-Ottawa option could leave many employees without jobs in two to three years if they are committed to returning to Ottawa.

[Translation]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mercredi 12 juin 1991

The Chairman: Order please.

Ladies and gentlemen we are receiving today two representatives from the Professional Institute of the Public Service of Canada. They are,

M^{me} Iris Craig, présidente,

And Mr. Robert McIntosh, head of Collective Negotiations.

Nous vous souhaitons la bienvenue et nous sommes très heureux de vous avoir parmi nous aujourd'hui.

Mme Iris Craig (présidente, Institut professionnel de la Fonction publique du Canada): Merci beaucoup monsieur le président. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de vous faire part de notre position relativement au projet de loi C-2, Loi modifiant la Loi sur l'Office national de l'énergie.

Au nom de ses membres, l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada soumet respectueusement les observations et recommandations suivantes aux membres du comité législatif C. À notre avis il s'agit d'une décision purement politique. La décision de relocaliser l'Office national de l'énergie d'Ottawa à Calgary constitue la dernière d'une série de décisions à caractère politique qui mine l'efficacité du gouvernement et accroît inutilement les frais d'exploitation.

En décembre dernier, après une analyse sérieuse du mérite de la relocalisation à Calgary, on a dit aux membres de l'Institut que la direction de l'Office national de l'énergie trouvait cette option inacceptable, tant pour des raisons financières que pour le respect du mandat de l'Office.

La rapidité avec laquelle la décision de relocalisation a été prise a causé beaucoup de problèmes à un grand nombre d'employés; par exemple, une famille à deux revenus a besoin de plus de temps pour analyser tous les aspects qui auront des conséquences sur leur carrière. On n'a pas discuté en détail avec les agents négociateurs la possibilité d'étaler un si gros déménagement sur plusieurs années.

Les employés touchés ont appris le soir du budget, à la télévision, que leur employeur déménageait. Quel choc! On venait d'apprendre que les études de la direction avait rejeté la relocalisation parce qu'elle n'était pas viable.

L'avenir des employés qui choisissent de ne pas déménager est incertain. Certains d'entre eux travaillent depuis plusieurs années à l'Office national de l'énergie et ils ont acquis une expérience propre aux besoins de cet organisme. Par conséquent, leur réintégration dans d'autres emplois de la fonction publique cause des problèmes.

Pour ceux qui choisissent de déménager, l'option limitée du «retour à Ottawa» pourrait en laisser un grand nombre sans emploi d'ici deux à trois ans s'ils s'engagent à revenir à Ottawa.